

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 22 novembre 2018

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Philippe SCHUTZ, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 10

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Contrat d'assurance des risques statutaires – Nouvelles conditions tarifaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015 décidant de fixer au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Monsieur le Président rappelle les délibérations des 01/09/2016 et 19/01/2017 fixant l'adhésion de la CCHPB au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion de la Moselle. Il rappelle les taux applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit depuis le 01/01/2017 :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : tous risques, avec une franchise de 15 jours femmes par arrêt en maladie ordinaire : taux de 4,88 %

ET

Agent titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC) : tous risques avec une franchise de 10 jours femmes en maladie ordinaire : taux de 1,30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion.

Le Président expose que le centre de gestion a communiqué les taux qui sont applicables à compter du 01/01/2019 :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : tous risques, avec une franchise de 15 jours femmes par arrêt en maladie ordinaire : taux de 5,27 %

ET

Agent titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC) : tous risques avec une franchise de 10 jours femmes en maladie ordinaire : taux de 1,43 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion.

**L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,**

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter les nouvelles conditions tarifaires,**
- 2) D'autoriser le Président à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables au 01/01/2019,**
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,**

POINT n°2 : Demande de subvention AMITER – Rénovation de la cuisine centrale communautaire

Monsieur le Président rappelle que le projet est maintenant abouti. Le maître d'œuvre a remis son estimatif et le dossier peut donc être déposé. Le montant du projet est arrêté à ce stade à 650 000 € HT.

L'exposé du Président entendu,

**Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,**

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adhérer au dispositif AMITER du Conseil Départemental de la Moselle**
- 2) D'autoriser le président à solliciter une subvention au titre d'AMITER pour la rénovation de la cuisine centrale communautaire à hauteur de 650 000 € HT pour un montant de subvention de 211 250 € ,**
- 3) D'arrêter le plan de financement suivant :**
 - DETR 227 500 € HT**
 - Conseil Départemental de la Moselle 211 250 € HT**
 - Autofinancement 211 250 €**
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,**

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,
BRETNACHER,

François TROMBINI,

Jean-Claude

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,